



## ***Motion commune d'AIRE 198***

**Pour le maintien  
de la Politique de Cohésion européenne  
après 2013.**

**La politique de cohésion européenne œuvre de longue date au développement équilibré et durable des territoires. Elle entre aujourd'hui dans une nouvelle phase, déterminante pour son avenir.**

La Commission européenne livrera cet été ses orientations sur la future politique de cohésion, après 2013, dans le contexte difficile des perspectives budgétaires pour la période 2014-2020. Le débat s'est ouvert en novembre 2010, avec la parution du 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale de la Commission européenne, qui a dressé un état de l'impact territorial de la politique de cohésion au travers de ses outils financiers, les fonds structurels. Il met notamment en exergue leur efficace contribution à la compétitivité des territoires par le soutien à la création d'activité et d'emploi, à leur accessibilité durable (transports, TIC), sans omettre le respect de l'environnement. Au delà de ce bilan, le 5<sup>ème</sup> rapport avance des propositions majeures en faveur d'une Politique de Cohésion 2014-2020 ambitieuse pour l'ensemble des régions européennes, articulée à la Stratégie « Europe 2020 », et dont nous nous félicitons, au même titre que de nombreuses autres collectivités locales en France et en Europe, notamment en Espagne et au Royaume-Uni.

Les Etats membres ont quant à eux diversement accueilli ces propositions et force est de constater qu'elles n'ont pas reçu l'écho mérité auprès du Gouvernement français. La position défendue par la France dans sa contribution au 5<sup>ème</sup> rapport en février 2011, et confirmée à diverses occasions depuis, s'assoit sur un double postulat : la volonté de geler le budget européen pour les dix ans à venir, associé au maintien en l'état de la Politique Agricole Commune.

Cette position, qui conduirait à sacrifier l'appui aux régions, ne peut recevoir le crédit de territoires tels que les nôtres, qui restent aujourd'hui dans une logique de « rattrapage de développement ». Le Poitou-Charentes est en effet marqué par un tissu productif majoritairement positionné sur des secteurs à dynamiser. Sa richesse, traduite dans l'indicateur reconnu du PIB/habitant, stagne à un niveau inférieur aux moyennes nationales. Le taux de chômage reste quant à lui élevé.

Au-delà des chiffres, nos villes font face à une situation économique structurellement instable, avec un risque réel de décrochage, qui renforce la nécessité d'un accompagnement adapté pour la période 2014-2020.

Les élus des villes et agglomérations d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers que nous sommes, observons au quotidien les effets positifs de ce puissant levier que sont les fonds structurels. Nombreuses sont les initiatives locales qui ne verraient pas le jour sans l'appui déterminant du FEDER ou du FSE : cette expérience nous permet aujourd'hui d'affirmer que ces efforts, fussent-ils ciblés sur un nombre restreint de priorités, doivent impérativement être poursuivis pour pouvoir porter leur fruit.

Aussi, à l'heure où se dessine la future programmation, nous saisissons l'opportunité de manifester notre soutien le plus vif au maintien d'une Politique de Cohésion européenne forte et équitable pour l'avenir des territoires.

A ce titre et en tant que membre du réseau européen de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, nous, Maires et Présidents des villes et agglomérations d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers demandons :

- **que le budget consacré actuellement à la Politique de Cohésion (36% du budget communautaire) soit augmenté, ou a minima maintenu**

Il s'agit là d'une condition indispensable pour assurer le développement solidaire, équilibré et compétitif de toute l'Europe.

Conscients du cadre budgétaire contraint, lié notamment à une crise économique sans précédent qui a frappé l'Europe entière, nous restons profondément attachés à une Politique de cohésion forte, dotée des moyens nécessaires à l'accomplissement des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale portés dans la Stratégie « Europe 2020 ». Tout arbitrage qui consisterait à privilégier une orientation autre, au détriment de la Politique de Cohésion, ne serait pas à la hauteur des enjeux porteurs d'avenir pour l'Union.

En effet, la réduction des disparités de développement économique, social, environnemental entre territoires reste à notre sens un enjeu majeur de solidarité à l'échelle européenne.

A ce titre, les futurs fonds structurels devront rester un outil d'accompagnement des investissements innovants et contribuer en particulier au financement d'infrastructures nouvelles de transport durable, reliant les territoires entre eux. De même, nous appelons de nos vœux le maintien de l'enveloppe FSE à son niveau actuel : ce fonds contribue efficacement à la mise en oeuvre de projets sociaux et solidaires, rendus nécessaires pour assurer le contre-équilibre des effets négatifs issus des logiques parfois excessives de performance économique.

Parallèlement, aux côtés du Parlement européen et des récentes positions de ses commissions REGI et SURE, nous soutenons vivement l'idée d'une augmentation significative de l'enveloppe attribuée à l'objectif « Coopération Territoriale » car les coopérations transfrontalières, interrégionales et transnationales constituent un socle fort sur lequel peuvent se fonder des relations pérennes entre acteurs européens.

- que **soit créée**, dans ce cadre renouvelé, **une catégorie de régions dites « intermédiaires », dont le PIB / habitant se situerait entre 75 et 90% de la moyenne communautaire**, telle qu'elle a été proposée par la Commission européenne et conformément au vote du Parlement européen du 8 juin 2011

Si le cœur des interventions de la Politique de Cohésion doit toujours être constitué des régions « les plus pauvres » (PIB < 75% PIB UE27), la création de « régions intermédiaires » légitimerait le statut de ces régions vulnérables, à la marge de celles, plus riches, inscrites dans des spirales positives de développement. Cette reconnaissance est fondamentale, tout comme l'est le souci d'un traitement équitable entre les différentes régions.

En ce sens, le soutien des fonds structurels doit pouvoir bénéficier à toutes les régions éligibles, sans exclusion, qu'elles soient issues de l'actuel Objectif de convergence ou de l'Objectif de Compétitivité régionale et Emploi. Les effets de seuil engendrent trop souvent l'inéquité ; c'est pourquoi les régions dans des situations économiques similaires au regard du critère incontesté du niveau de PIB/habitant doivent pouvoir bénéficier d'un même régime et du même soutien.

- **Que la dimension urbaine soit clairement réaffirmée** dans la future Politique de Cohésion et les Cadres de Référence Stratégiques Nationaux, en adéquation avec la répartition de la population européenne (70% des européens habitent en zone urbaine) et le constat du fait urbain comme moteur du développement territorial. Elle devra ensuite être déclinée dans chaque programme opérationnel régional.

Nos quatre villes et agglomérations sont confrontées à des problématiques qui leur sont propres, impliquant des réponses adaptées. De taille dite moyenne, elles se distinguent des zones urbaines très denses autant que des zones rurales désertifiées. Si on constate une évidente différence d'échelle avec les grandes métropoles, nos villes n'en sont pas moins confrontées à des difficultés, communes à tous les environnements urbains concentrés, avec des défis majeurs à relever en termes urbanistiques, sociologiques, ou écologiques.

A cet égard, nous nous félicitons que la dimension urbaine soit envisagée comme une thématique transversale des priorités « Europe 2020 », confortant ainsi l'approche intégrée des enjeux urbains. Il ne faut cependant pas perdre de vue le texte fondateur de la Politique de Cohésion que constitue le traité de Lisbonne, en ce sens qu'il intègre dans le champ d'intervention de la Politique de Cohésion les politiques sociales, éducatives et de coopération territoriales.

La prise en compte de la dimension urbaine dans les différents programmes européens et fonds structurels doit être spécifiquement et clairement ciblée dans les appels à projets ou les mesures. Ainsi les axes d'intervention que nous considérons comme fondamentaux pour réellement répondre à aux problématiques liées à un environnement urbain et devant figurer explicitement dans les différents outils de la Politique de Cohésion sont :

- le développement économique et notamment le soutien aux clusters et filières d'activités,
- la développement des politiques culturelles des agglomérations comme créatrice de mieux vivre ensemble et favorisant une meilleure cohésion sociale du territoire.
- la cohésion sociale et le renouvellement urbain
- les services à la personne et la santé, en particulier auprès des publics sensibles tels que les jeunes et les seniors,
- la mobilité et le développement des modes de transport durables en traitant de la mobilité urbaine à travers une offre de transport public respectueuse de l'environnement, adaptée aux besoins issus de l'articulation entre les espaces urbains et périurbains, promouvant l'intermodalité, proposant des infrastructures de transport performantes et durables

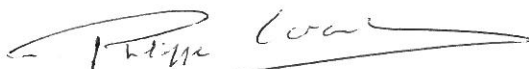
Enfin nous réaffirmons, avec les élus des collectivités atlantiques, notre volonté de voir la future Politique de cohésion fondée sur les besoins locaux pour être encore plus fermement ancrée dans les territoires. Cela suppose que les collectivités locales soient associées très étroitement:

- à la définition des cadres nationaux et régionaux de référence, y compris dans l'élaboration d'indicateurs pertinents de réalisation et de suivi
- à la mise en œuvre des programmes, en région, en lien avec les acteurs locaux impliqués
- au suivi de la future programmation de la politique de Cohésion tout autant qu'aux mesures d'impact territorial envisagées pour les autres politiques européennes.

Pour conclure, en tant que membre du réseau européen de la Conférence des Villes de l'Arc Atlantique, nous, Maires et Présidents des villes et agglomérations d'Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers demandons à ce que la future Politique de Cohésion européenne :

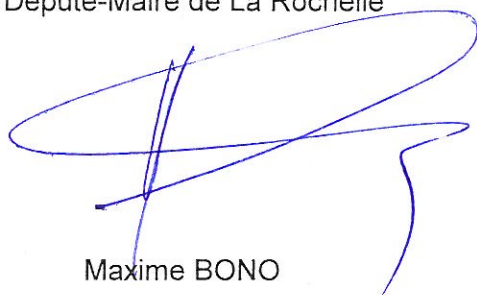
- dispose d'un budget correspondant à au moins 36% du budget communautaire et qui puisse être augmenté,
- considère une nouvelle catégorie de régions dites « intermédiaires », dont le PIB / habitant se situerait entre 75 et 90% de la moyenne communautaire,
- cible clairement et spécifiquement dans ses appels à projets et ses mesures des fonds structurels la dimension urbaine à travers des politiques particulières que sont la cohésion sociale, les filières économiques, la mobilité et le transport, les services à la personnes, la santé et le développement culturel
- soit élaborée de façon la plus collaborative possible entre les différentes acteurs locaux, en association véritablement les collectivités locales

Le Président d'AIRE 198,  
Président du Grand Angoulême,  
Maire d'Angoulême,



Philippe LAVAUD

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Rochelle,  
Député-Maire de La Rochelle



Maxime BONO

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération de Niort,



Alain MATHIEU

Le Maire de la Ville de Niort,  
Députée des Deux-Sèvres



Geneviève GAILLARD

Le Président de Grand Poitiers,  
Député-Maire de Poitiers,



Alain CLAEYS